



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 13 AU 19 AVRIL 2021

Bien penser à inscrire votre nom et prénom, Merci

	MARDI 13	MERCREDI 14	JEUDI 15	VENDREDI 16	SAMEDI 17	DIMANCHE 18	LUNDI 19
SOUPE 0,90€	SOUPE DE LÉGUMES	VELOUTÉ DE CAROTTES	BOUILLON DE VOLAILLE VERMICELLE	SOUPE DE LÉGUMES VERTS	SOUPE À L'OIGNON	SOUPE 7 LÉGUMES	BOUILLON DE LÉGUMES TAPIOCA
ENTRÉE	PIZZA ROYALE ou MORTADELLE	SALADE PIÉMONTAISE ou ŒUF COCOTTE	CHOU BLANC AUX NOIX ou SALADE COMPOSÉE	BETTERAVES ROUGES AUX POMMES ou SALADE DE TOMATES AU SURIMI	SALADE DE MOULES AU CURRY ou POIREAU VINAIGRETTE	RADIS BEURRE ou TERRINE DE VOLAILLE MAISON	HARICOTS BLANCS EN SALADE ou POISSON MAYONNAISE
PLAT OU PLAT UNIQUE	FRICADELLE DE BŒUF ou ÉMINCÉ DE DINDE À LA CRÈME	COLIN SAUCE CHORON ou SAUTÉ DE PORC	LASAGNES BOLOGNAISES ou	POISSON PANÉ ou ANDOUILLETTE À LA MOUTARDE	POULET RÔTI ou OMELETTE AU FROMAGE	LANGUE DE PORC À L'ÉCHALOTE ou POITRINE DE VEAU FARCIE	BOULETTES D'AGNEAU ou SAUMONNETTE SAUCE CIBOULETTE
LÉGUME	NOUILLES AU BEURRE ou FENOUIL EN GRATIN	CHOU-FLEUR PERSILLÉ ou BOULGOUR AU BEURRE	RISOTTO AUX FRUITS DE MER	COURGETTES À LA BÉCHAMEL ou LENTILLES	POMMES NOISETTES ou TOMATE PROVENÇALE	POÊLÉE DE LÉGUMES ou CHAMPIGNONS À LA CRÈME	PURÉE DE CAROTTES ou RIZ BASMATI
FROMAGE	YAOURT NATURE ou MORBIER	SAINT ALBRAY ou RONDELÉ AUX NOIX	FROMAGE DU JOUR ou TOMME	CANCOILLOTTE ou LEERDAMER	PETITS SUISSES ou SAINT NECTAIRE	MUNSTER ou FROMAGE FRAIS	COULOMMIERS ou BÛCHE MÉLANGE
DESSERT	CHEESE CAKE ou FRUIT	COMPOTE ou SALADE PÊCHE/ABRICOT	CHOU À LA CRÈME ou FRUIT	CRUMBLE ou MOUSSE DU JOUR	FRUIT ou CRÈME RENVERSÉE	TARTE AUX POMMES ou LIÉGEOIS	GRATIN DE FRUITS ou FRUIT
PAIN: 0,54€ si besoin cochez la case <input type="checkbox"/>							

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage, Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés